



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

OBJET : DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Transformation d'un emploi permanent à temps complet

N°2025_040

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2024-174 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que dans le cadre des besoins en personnel de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative et en lien avec les mouvements de personnels au sein de cette direction, il y a lieu de procéder à la transformation d'emploi suivante :
 - Un emploi d'adjoint administratif au lieu d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^e classe, adjoint administratif principal de 1^e classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : assistant administratif, régisseur petite enfance
- AUTORISER la transformation de cet emploi permanent à compter du 1er juin 2025, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération 2025-34 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi permanent d'agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD

